



Les acquisitions « coups de coeur » 2014

Le Concours québécois en entrepreneuriat Nord-du-Québec s'est une fois de plus distingué par la qualité des projets déposés dans le volet création d'entreprise. Voici trois conversations avec de jeunes entrepreneurs qui ont remporté lors du gala régional un prix « Coup de coeur ». Trois scénarios d'acquisitions d'entreprises distincts s'étant soldés par une réussite!

Le Pied-de-mouton

Coup de coeur - Originalité

C.E.N. - Vous avez acquis les actifs du Café Bistro Matagami que vous exploitez désormais sous une formule coopérative. Comment est née l'idée de créer cette coopérative de solidarité ?

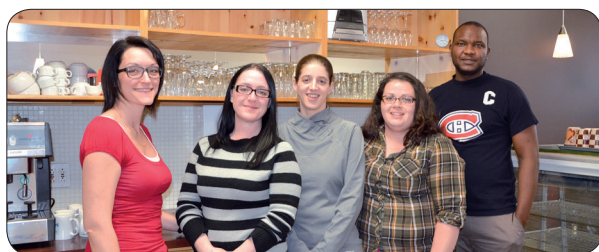
Alexandra Lavoie – Tout découle d'une rencontre entre trois personnes qui désiraient sauver une entreprise locale sur le point de fermer. On s'est alors dit qu'à plusieurs, il serait plus facile d'assurer la pérennité de ce restaurant. En quelques mois, nous avons créé un comité provisoire et recruté trois membres de soutien ainsi qu'une quarantaine de membres utilisateurs. Au mois de décembre 2013, nous étions fins prêts à procéder à l'assemblée générale de fondation.

C.E.N. - En quoi ce modèle d'affaires vous semblait être le plus efficace ?

A.L. - La charge de travail est ainsi mieux répartie. Dorénavant, ce sont les sept membres du conseil d'administration qui assurent la gestion de l'établissement. Nous travaillons de plus en sous-comités (finances, ressources humaines, services alimentaires et promotion) selon les forces de chaque administrateur. Par ailleurs, les membres utilisateurs s'impliquent généreusement.

C.E.N. - Vous avez remporté le lauréat « Coup de coeur - Originalité ». Selon vous, quels services vous rendent originaux ?

A.L. - Nous cherchons avant tout à combler les besoins des citoyens. Par exemple, nous offrons désormais un menu pour les enfants et utilisons davantage en cuisine des produits régionaux. Nous allons également développer des recettes sans gluten/sans lactose et commercialiser ces produits de spécialité. Concernant notre service de traiteur, il nous est même arrivé d'aller cuisiner directement chez le client et d'offrir ainsi un service à domicile complet.



Quelques membres du conseil d'administration

Quévillon Pizzeria

Coup de coeur - Jeunes entrepreneurs

C.E.N. - Vous avez récemment acquis un restaurant et continuez parallèlement de mener vos emplois respectifs. Racontez.

Phillipe Grenier – En effet, en plus d'être depuis mai 2013 les nouveaux propriétaires de la pizzeria, nous sommes simultanément deux policiers, une enseignante et un étudiant en droit. Nous ne détenions à nos débuts aucune expérience en restauration, mais nous étions animés par le désir de relever un nouveau défi.

C.E.N. - Pourquoi avez-vous conservé le nom Quévillon Pizzeria ?

P.G. – Ça fait maintenant 25 ans que le restaurant vire sous ce nom. Nous ne voulions pas priver Lebel-sur-Quévillon de cette institution et déranger les bonnes habitudes des clients assidus.

C.E.N. - Quel a été le principal défi de cette acquisition ?

P.G. – Considérant que nous n'avions pas d'expérience en cuisine et qu'en plus nous avons acquis la pizzeria en période des vacances estivales et d'achalandage, nous avons fait face à quelques situations de crise.

C.E.N. - À titre de lauréat « Coup de coeur - Jeunes entrepreneurs », auriez-vous un message à livrer aux jeunes qui envisagent l'entrepreneuriat comme choix de carrière ?

P.G. – Être en affaires procure un sentiment de liberté incroyable! Ce n'est probablement pas vos parents qui vont vous diriger vers ce choix, mais si vous croyez être capable de gérer le stress associé à la gestion d'une entreprise, je vous recommande de passer à l'action.



Mmes Sophie Bélanger et Farah Alexandre, MM. Philippe Grenier et Gabriel Livernoche.

Hydrau-Mécanic

Grand prix régional

C.E.N. - Depuis quand aviez-vous l'idée d'acquérir l'entreprise familiale ?

Cynthia Lavoie – Mon conjoint a toujours été reconnu comme un homme clé au sein de l'entreprise et il était clair qu'il allait un jour prendre la relève. C'est d'ailleurs lui qui m'a convaincu de me joindre au projet. Plus on en parlait, plus on sentait qu'on se compléterait l'un l'autre. Il nous a tout de même fallu un peu plus d'un an de planification avant de prendre la décision finale.

C.E.N. - Comment vous répartissez-vous les pouvoirs décisionnels, maintenant que le transfert des actions est entamé ?

C.L. – Daniel et moi avons désormais la responsabilité des décisions. Par contre, la communication demeure essentielle et nous agissons toujours en concertation avec les cédants. Nous avons d'ailleurs développé une très belle relation d'affaires avec les parents de Daniel! Ils continueront à contribuer à l'entreprise et à nous guider encore quelques années, le temps de terminer convenablement le transfert.

C.E.N. - Quelle fut votre réaction lorsque vous avez remporté le « Grand prix régional » ?

C.L. – Sincèrement, nous ne nous y attendions pas! Plusieurs projets avaient une belle portée régionale. Alors, lorsque nous avons été nommés, j'étais tellement fière de Daniel, de moi-même et de ce que nous avons accompli. Ce prix démontre qu'on est sur une bonne lancée. Il représente pour nous une belle reconnaissance, nous encourage à continuer et il nous fait vraiment chaud au coeur!

Par Martin Loiselle



M. Daniel Paradis et Mme Cynthia Lavoie.